



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
6 février 2024

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques**

Onzième session

Windhoek, 10–16 décembre 2024

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et
organisation des travaux**

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection des membres du Bureau et des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire.
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé ;
 - b) Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;
 - c) Rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ;
 - d) Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 février 2024).

10. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des prochaines sessions de la Plénière.
 11. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
 12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.
 13. Clôture de la session.
-